

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **MARDI 5 MARS 2024 à 20h00**

-----

Le mardi 5 mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE (*arrivée au point 4*), Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres excusés :

Claire RADZUWEIT procuration donnée à Céline MIEHE  
Linda MANA procuration donnée à Martine LUTHRINGER  
Pierre REMY procuration donnée à Edith ZANINETTI  
Anne DABRY procuration donnée à Jean-Marc PILOT

Membre absent non excusé : Guillaume SEVIN

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 28 février 2023.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024
3. Organisation de la journée citoyenne de Bantzenheim
4. Cession d'une parcelle - Rue de la Hardt
5. Dénomination des rues du lotissement du Crédit Mutuel Aménagement Foncier
6. Application de nouveaux tarifs de location pour les locaux des médecins
7. Fixation de la durée d'amortissement - Convention co-maîtrise d'ouvrage Commune & Territoire d'Energie Alsace
8. Fixation des tarifs de remplacement de la vaisselle – Salle Polyvalente et Maison du citoyen
9. Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) - Mission d'inspection en santé et sécurité
10. Modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marches pour le compte de communes membres de groupements de commande
11. Mise en œuvre des rappels à l'ordre - Convention entre la commune de Bantzenheim et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse
12. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C – Substitution de la commune de Bantzenheim par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement
13. Délégation de signature : information
14. Informations communiquées par les Adjoints
15. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve le procès-verbal du 30 janvier 2024.**

**POINT N° 3**  
**Organisation de la journée citoyenne de Bantzenheim**

La date nationale de **la journée citoyenne fixée au samedi 25 mai 2024** a été retenue. Cette date correspond également aux festivités des pompiers qui, de ce fait, ne seront pas disponibles.

Proposition horaire pour cette première journée citoyenne de Bantzenheim : de 8h30 à 12h30.

08h30 accueil des participants  
09h00 accueil des enfants participant aux ateliers / démarrage des ateliers ;  
12h00 arrêt des ateliers et rangement du matériel  
12h30 rendez-vous pour tous les participants à la société canine pour le repas offert par la ville.

Après un tour de table, la date et les horaires pour cette journée citoyenne sont validés.

Pour rappel 7 à 8 ateliers sont prévus pour lesquels des responsables d'équipes membres du conseil municipal sont nécessaires. Les ateliers prévus sont les suivants :

- Un atelier peinture pour la fresque et l'abribus de l'école et un autre pour la remise en état de la pompe à bras (pompiers) ;
- Un atelier plantation de petits arbres à fruits rouges dans le carré là où l'école a déjà planté des arbres et fleurissement des jardinières vers le skate park.
- M. Daniel GODINAT s'est proposé pour en être responsable ;
- Un atelier nettoyage des pistes cyclables et éventuellement nettoyage des agrès du parcours sportif ;
- Un atelier nettoyage et désherbage autour du stade et du terrain de pétanque ;
- Un atelier nettoyage de l'église. **Mme Erika HELM-KUPPEK et Mme HUSSON** seront responsables de cet atelier ;
- Un ou deux ateliers enfants : les décisions du conseil municipal des enfants sont attendues à ce sujet à la fin du mois ;
- Un atelier à l'EHPAD. **Mme Ophélie HUTTER** qui est la responsable hôtelière des activités de l'EHPAD est motivée et enthousiasmée à l'idée de participer à cet événement. La journée citoyenne est l'occasion de faire du lien social et offre l'opportunité d'inclure l'EHPAD pour un atelier de bricolage corporatif ou quelques plantations avec les résidents qui disposent de jardinières en hauteur.

Un contact a été établi avec Mme MUSSLIN. L'entreprise B&T souhaite participer à l'événement. Une discussion doit déterminer sous quelle forme (participation de personnels, sponsoring du repas...)

**M. Jean-Marc PILOT** prendra la responsabilité de l'atelier incluant les enfants du conseil, selon les décisions qu'ils auront prises. Un petit mot sera inséré dans la prochaine convocation pour les inciter à trouver des idées mais des propositions seront à leur soumettre en cas d'hésitations ou de choix trop multidirectionnels.

- Pour le repas pris à la société canine : la réservation du food-truck « Holz Offa » sera programmée pour les tartes flambées ;
- Repas et boissons seront pris en charge par la municipalité ;
- Les desserts seront présentés sous forme de buffet, apportés et partagés par les participants.

**Mme Erika HELM KUPPEK** demande si la fresque à l'école existe ou s'il s'agit de la créer ?

**M. le Maire** répond que la fresque est très ancienne et sans doute difficile à remettre en état auquel cas il faudra en recréer une.

**Mme Edith ZANINETTI** attire l'attention des membres du conseil pour signaler que cette fresque, très ancienne, avait été créée par les élèves et propose de prendre des renseignements auprès de l'école avant de la supprimer.

**M. Frédéric BRENDER** s'interroge sur d'éventuelles réunions d'informations ?

**M. le Maire** informe qu'il y aura une réunion vers le 23 ou 24 mai pour la répartition des consignes générales.

La mairie est inscrite comme participant à la journée citoyenne auprès d'un organisme qui fédère l'organisation de toutes les journées citoyennes et auquel seront confirmés le jour et les horaires ainsi que la liste prévisionnelle des ateliers.

La mairie mettra à disposition le matériel nécessaire aux ateliers (outils, peinture, etc.). Eventuellement le petit matériel (seau, pelle, par ex.) pourra être apporté par les participants.

**Mme Edith ZANINETTI** sera absente ce jour là mais souhaite savoir qui achètera les plantes à mettre en terre ?

Répond que les services techniques se chargeront de fournir les plantes et jardinières nécessaires à cet atelier.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la date et les horaires pour la journée citoyenne.**

**POINT N° 4**  
**Cession d'une parcelle – Rue de la Hardt**

*Arrivée de Mme Céline MIEHE.*

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, rappelle que le conseil municipal en date du 19 septembre 2023 avait prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une surface de 8m<sup>2</sup> de la parcelle 129 section 6 afin qu'elle soit incluse dans le domaine privé de la commune.

La création de la parcelle a fait l'objet d'une inscription au livre foncier sous la parcelle 556 section 6.

M. et Mme KINDBEITER Joël souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée :

- Section 6 parcelle 556 d'une surface de 8 m<sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Céline MIEHE avec procuration de Claire RADZUWEIT) :**

- **approuve la cession de la parcelle 556 section 6 pour l'euro symbolique ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

**POINT N° 5**  
**Dénomination des rues**  
**Lotissement du Crédit Mutuel Aménagement Foncier**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'il y a lieu de proposer de nouveaux noms pour les rues du nouveau lotissement du Crédit Mutuel Aménageur Foncière de Bantzenheim.

Le plan du lotissement a été joint à l'ODJ.

Proposition de noms :

- Rue des Bleuets (en prolongement du lotissement NEOLIA)
- Rue des Myosotis
- Rue des Lilas

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide de nommer les deux rues du nouveau lotissement : rue des Bleuets et rue des Lilas.**

**POINT N° 6**  
**Application de nouveaux tarifs de location pour les médecins**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que suite à la réunion COPIL du 30 janvier 2024, il a été décidé d'attribuer de nouvelles conditions financières pour les locaux des médecins :

- Loyer 1<sup>ère</sup> année :                      gratuité
- Loyer 2<sup>ème</sup> année :                      200 € / mois
- Loyer à partir de la 3<sup>ème</sup> année :    400 € / mois
- Charges générales non facturées

**M. le Maire** précise que les médecins disponibles sont rares et que leur choix pour une installation dans de nouveaux locaux est surtout basé sur une offre financière intéressante. Il a eu, avec Mme Edith ZANINETTI, beaucoup de rendez-vous à ce sujet, dont beaucoup non honorés. Une demande de deux médecins des environs qui vont devoir quitter les locaux qu'ils occupent actuellement pour motif de vente du propriétaire, a abouti sur une rencontre et un intérêt certain de leur part pour les locaux proposés. Ils seront assistés d'une secrétaire rétribuée par leurs soins.

**M. Jean-Luc LINDECKER** a des questions par rapport aux charges communes ?

**M. le Maire** s'engage à mener une discussion avec les autres praticiens au sujet des charges, sachant que la présence des médecins leur sera profitable.

**M. Dominique RUEFF** souhaite connaître la charge pour l'ensemble du bâtiment.

**M. Frédéric BRENDER** ajoute que certaines données manquent encore car les charges du ménage ne sont pas encore connues. Les charges du bâtiment sont basées sur une année d'exploitation à ce jour mais il faut un peu plus de recul pour faire un calcul précis.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** se dit réjouie par cette information.

**M. Bernard RAILLARD** évoque la gratuité du loyer sur la 1<sup>ère</sup> année dont bénéficieront les médecins et que n'ont pas eu les autres praticiens.

**M. Frédéric BRENDER** précise que les autres praticiens ont aussi eu cette gratuité de loyer la 1<sup>ère</sup> année et que la différence se jouera sur la 3<sup>e</sup> année où ils auront à payer 200 € de plus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe les tarifs comme suit :**
  - **Loyer 1<sup>ère</sup> année :                      gratuité**
  - **Loyer 2<sup>ème</sup> année :                      200 € / mois**
  - **Loyer à partir de la 3<sup>ème</sup> année :    400 € / mois**
- **Informe que les charges générales mensuelles ne seront pas refacturées.**

**POINT N° 7**  
**Fixation de la durée d'amortissement**  
**Convention de co-maîtrise d'ouvrage Commune & Territoire d'Energie Alsace**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de la rue de Battenheim la commune avait signé une convention avec Territoire d'Energie Alsace.

Les travaux ont été financés au travers d'une subvention versée.

Les « subventions d'équipement versées » imputées sur le compte 204 doivent faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement de la participation financière de la commune à 30 ans.

**M. Thierry SALTZMANN** pense qu'il s'agit de l'amortissement sur 30 ans du réseau électrique.

**M. le Maire** informe qu'il s'agit uniquement d'un amortissement sur la subvention d'équipement ayant servi à financer les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide de fixer la durée d'amortissement à 30 ans concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de la rue de Battenheim ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 8**  
**Fixation des tarifs de remplacement de la vaisselle**  
**Salle Polyvalente et Maison du citoyen**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que lors de la mise à disposition des salles communales, celles-ci sont louées avec de la vaisselle. En cas de casse, la vaisselle est refacturée au locataire. Ces tarifs sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les tableaux ci-dessous détaillent les tarifs :

<b><u>Maison du citoyen</u></b>	
<b>Articles</b>	<b>Prix unitaire</b>
Assiettes plates Ø 24	8.38 €
Assiettes creuses Ø 21	7.30 €
Assiettes dessert Ø 20	6.93 €
Cuillères à soupe	2.64 €
Cuillères à café	1.82 €
Fourchettes	3.21 €
Couteaux	4.51 €
Tasses à café	3.38 €
Sous-tasses	2.18 €
Verres à bière	2.00 €
Verres du Rhin (pied vert)	3.00 €
Verres à vin "Normandie"	2.85 €
Flûtes à champagne	3.20 €

<b><u>Salle des fêtes</u></b>	
<b>Articles</b>	<b>Prix unitaire</b>
Assiettes plates Ø 27	10.30 €
Assiettes plates Ø 24	8.38 €
Assiettes creuses Ø 21	7.30 €
Assiettes dessert Ø 20	6.93 €
Cuillères à soupe	2.64 €
Cuillères à café	1.82 €
Fourchettes	3.21 €
Couteaux	4.51 €
Tasses à café	2.38 €
Sous-tasses	2.18 €
Cuillères à mazagran	1.00 €
Paniers à pain	4.50 €
Saucières	4.50 €
Louches	4.50 €
Plats inox ronds	11.50 €
Plats inox ovales	8.00 €

Verres à bière	2.00 €
Verres à jus de fruits	2.18 €
Verres à vin "Normandie"	2.85 €
Flûtes à champagne	3.20 €
Couverts à poissons (fourchettes/couteaux)	1.30 €

Les tableaux des tarifs ont été joints à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve les tarifs de remplacement de la vaisselle tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 9**  
**Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**  
**Mission d'inspection en santé et sécurité**

M. le Maire informe que la réglementation oblige les communes de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Il est proposé de déléguer cette mission au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Coût Inspections sur site (travail préparatoire + visite sur site + rédaction du rapport) : 250 € / jour.

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

**M. Jean-Luc LINDECKER** demande quelle est l'utilité du vote vu que la mission d'inspection en santé et sécurité est obligatoire.

**M. le Maire** précise que le centre de gestion nécessite cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :**

- décide de recourir aux services du centre de gestion du Haut-Rhin pour la mission d'inspection en santé et sécurité ;
- autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

## POINT N° 10

### **Modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupements de commande**

M. le Maire informe qu'en 2021, la société anonyme d'économie mixte locale (Saeml) « Maison du Territoire », dont Mulhouse Alsace Agglomération est actionnaire majoritaire avec 42,8% du capital, a acquis le bâtiment de l'ancienne Banque Populaire sis 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim afin d'y installer la « Maison du Territoire ». Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en 2022 et 2023 par la Saeml pour y installer l'ensemble des locaux.

Depuis octobre 2023, plusieurs directions et services de Mulhouse Alsace Agglomération, dont le Président et son cabinet, la direction générale, la direction de la communication, la direction innovation et évaluation, la direction de la transition écologique, la direction mobilités et transports, la direction du développement économique, la direction des finances, le service tourisme et musées, la direction du développement intercommunal, le service courrier et une équipe chargée du restaurant en régie, se sont installés dans le bâtiment de la Maison du Territoire à Sausheim. Un espace dédié aux élus sera notamment disponible au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment.

De plus, à partir de 2024, de nombreuses réunions et instances à l'exception des conseils d'agglomération qui resteront localisés au parc des expositions de Mulhouse, seront désormais organisées à la Maison du Territoire, de sorte que le changement de siège de l'agglomération semble indispensable. Il est ainsi proposé de transférer le siège actuel de l'agglomération situé 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse (68200) au 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390). Ce transfert de siège doit être mentionné dans les statuts de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 65 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique assouplit les relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres en matière de mutualisation d'achats.

Ainsi dans un souci de réduction des dépenses publiques, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite pouvoir ajouter expressément dans ses statuts la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération d'occuper les fonctions de coordonnateur des groupements de commandes d'achat et de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales : « Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ».

Pour cela, les communes doivent se constituer en groupement de commandes. En revanche, l'EPCI n'est pas obligé de faire partie du groupement. Mulhouse Alsace Agglomération pourra donc agir alors même que l'achat ne répond pas à son besoin.

Conformément aux dispositions des articles L5211-5-1, L.5211-5 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux. Cet accord nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Chaque commune disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision sera réputée

favorable. Sous réserve que les conditions précitées soient réunies, un arrêté préfectoral prononcera la modification des statuts.

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite savoir si la commune sera informée du type de marché en cours de passation, avec les détails de la procédure et l'attribution.

**M. le Maire** précise que la m2A portera à la connaissance de la commune l'information d'un groupement commun pour un marché à passer (ex. UGAP avec tarifs négociés) et s'occupera de ce travail administratif et de la négociation des tarifs qui, pour des quantités plus importantes, seront plus attractifs.

**M. Jean-Luc LINDECKER** pense qu'il serait judicieux d'être informés pour pouvoir profiter de certaines occasions, notamment pour un réassort de matériel, de mobilier urbain, etc. en ayant la possibilité de se rattacher à la commande.

**M. Bernard RAILLARD** craint la perte d'autonomie de la commune en laissant m2A comme seul décisionnaire.

**M. le Maire** précise que non, car le groupement de commandes vise avant tout la réduction des coûts.

**M. Frédéric BRENDER** fait savoir que le cas s'est déjà présenté pour l'achat des bornes rechargeables.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim ;**
- **approuve la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de m2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## POINT N° 11

### Mise en œuvre des rappels à l'ordre - Convention entre la commune de Bantzenheim et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, expose que le rappel à l'ordre a été introduit par la loi n°2007- 297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. L'article 11 permet au maire de procéder à un « rappel à l'ordre » à l'encontre d'une personne auteur mineur ou majeure, lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sécurité ou à la salubrité publique.

Afin de faciliter l'utilisation par les Maires de la procédure de rappel à l'ordre, un protocole type a été élaboré par le Ministère de la Justice. Ce protocole se veut être un outil de référence pour les Maires qui souhaitent s'impliquer dans ce dispositif s'inscrivant pleinement dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Par ailleurs, le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre fait l'objet d'une contractualisation entre le Maire et le Procureur de la République.

Le Maire peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique.

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

**M. Thierry SALTZMANN** demande ce qu'implique la procédure une fois l'incivilité remontée au procureur.

**Mme Martine LUTHRINGER** indique que la procédure établit certaines règles auxquelles il n'est pas possible de déroger et les détails sont notés dans la convention. Le contrevenant reçoit une convocation, envoyée par le M. le Maire qui le recevra en mairie, en compagnie des gendarmes ou des brigades vertes et de personnes du tribunal pour éviter tout débordement. Un rapport est établi par la suite. S'il s'agit d'un contrevenant mineur, ce dernier devra être accompagné par un parent ou tuteur. Il s'agit en fait d'un avertissement avant condamnation, présenté comme une chance ou possibilité de rachat de conduite. Le dossier est par contre immédiatement initié par le parquet.

**M. Daniel GODINAT** souhaite connaître le délai entre le signalement et le retour du tribunal.

**Mme Martine LUTHRINGER** précise que le signalement est envoyé directement via mail par M. le Maire et le tribunal a dix jours pour répondre. En général entre 24 et 48 heures après une réponse est obtenue par mail également.

**M. le Maire** informe que l'ensemble du conseil est invité lors de la signature de la convention.

**Mme Edith ZANINETTI** demande, par rapport à certains faits d'incivilités, d'absentéisme scolaire, d'écarts de langage, de déjections canines, d'abandons de déchets, s'il était possible de parlementer avec les personnes avant de passer par cette procédure quelque peu violente.

**M. Jean-Marc PILOT** intervient pour préciser qu'au niveau des écoles le premier signalement est fait par la directrice à l'IEN qui remonte le dossier à l'inspection académique. Celle-ci intervient dans un premier lieu, pour convoquer et discuter avec les parents, avant toute autre procédure. Pour conclure, un rapport est adressé en mairie.

**M. le Maire** précise par ailleurs que les insultes envers qui que ce soit ne sont pas tolérables et doivent donner suite à des mesures drastiques. Les gendarmes et les brigades vertes continueront leur travail de surveillance et d'avertissement pour les petites transgressions aux règles établies (feux de jardin ou autres petits délits).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 2 contre (Edith ZANINETTI et procuration de Pierre REMY) et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :**

- **approuve et autorise le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la commune de Bantzenheim et le procureur de la République.**

**POINT N° 12**  
**Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C –**  
**Substitution de la commune de Bantzenheim par Territoire d'Energie Alsace pour la perception**  
**du produit de la Taxe et ses modalités de reversement**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que sur délibérations concordantes du Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

M. Jean-Marc PILOT propose au conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le projet de délibération a été joint à l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus ;**
- **charge M. le Maire d'exécuter la présente délibération.**

**POINT N° 13**  
**Délégation de signature : information**

**M. Roland ONIMUS, Maire, informe :**

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

**Maîtres TRESCH**

Propriété 57 rue du Général de Gaulle

Cadastrée section 19 parcelles n°44 et 45 d'une superficie de 48 ares et 13 ca

**Maîtres THUET et HERZOG**

Propriété sise 55a rue de Strasbourg

Cadastrée section 6 parcelle n°241 d'une superficie de 08 ares 11 ca

**Maitres PIN et JOURDAIN**

Propriété sise 1 rue de Strasbourg

Cadastrée section 2 parcelle 125 d'une superficie de 5 ares 78 ca

- **Contrat / convention**

**Contrat de gestion pour les logements communaux**

Société AGESTIA à Illzach

**Convention de mise à disposition gratuite du cercle associatif avec l'APAMAD**

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 14**  
**Informations communiquées par les Adjointes**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **SIAEP** – Participation à une réunion avec le Président pour la préparation du budget 2024. Une réunion du comité syndical aura lieu en date du 26 février pour valider le budget et les investissements prévus.
- **TEA** – Participation à la réunion du 13 février 2024 pour les orientations budgétaires avec une intervention pour la prise en charge des dispositifs de réduction de lumière. Elle n'est pas possible cette année car les budgets sont déjà alloués mais sera remise en discussion par la suite. Si elle est adoptée cela permettrait à des communes de ne pas changer de luminaires et de baisser l'intensité de l'éclairage avec l'octroi d'une subvention.
- **Périscolaire** – Les périscolaires ont été repris par la m2A et une mise aux normes des cuisines doit être faite. Il a été proposé, pour le périscolaire de Bantzenheim, de prendre en charge l'opération à partir du devis jusqu'à la réception avec une validation et un paiement par la m2A. Notre commune se chargerait de faire les appels d'offres, de suivre le chantier et de refacturer le tout à la m2A. Pour que la facture soit adressée directement à la m2A une négociation aura lieu avec Mme MEHLEN lors d'une prochaine réunion avec la SPLEA.
- **OMSAL** – Participation à une réunion du comité le 22 février 2024 pour l'approbation de la fête des rues et à une réunion d'une commission pour l'animation de la fête des rues.
- **Ecole** – Participation à une réunion pour le bilinguisme avec la directrice de Bantzenheim et il a été rappelé la première notion d'apprentissage du français au niveau des maternelles. Les mauvaises nouvelles concernent la rentrée 2024-2025, avec une suppression de classe élémentaire vu la baisse des effectifs. Elle sera toutefois compensée par une ouverture de classe en maternelle. Cependant sur 15 naissances en 2021 seules 7 inscriptions ont été faites sur Bantzenheim.
- **Prof Express** avait été proposé comme aide aux devoirs et nous arrivons au terme des 3 ans de contrat pour cette application. Le renouvellement sera discuté avec Chalampé. Ce n'est pas onéreux, pour la commune cela représenterait 2 665 euros à partager avec Chalampé. En 2023 on comptait 59 inscrits pour un taux d'utilisation de 133 heures majoritairement par les collégiens, mais également par les lycéens et les primaires. C'est utile pour tous les enfants jusqu'à la terminale. Il ne faut pas hésiter à en faire la promotion.
- **Commission culture / animation** le budget de la médiathèque a été respecté, le montant de ce budget était, animations comprises, de 17 600 € et les dépenses ont été arrêtées à 17 503 €. Pour 2024 on part sur les mêmes chiffres avec une prévision augmentée à 17 800 € le partenariat avec la Filature Nomade ayant légèrement augmenté.
- **Marché de la Saint Nicolas** : 9 associations sont intéressées. Une concertation se fera plus tard avec les artisans et les commerçants. Le problème du manque de chalets pourrait se poser et il faudra éventuellement revoir la demande de location des chalets.

**M. Jean-Marc PILOT** rappelle qu'une intervention avait été demandée la dernière fois par rapport au réseau de chaleur. Un courrier est parti à l'attention de M. Fabien JORDAN demandant pourquoi Bantzenheim a été écartée du projet. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

**Informations communiquées par M. Edith ZANINETTI, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

**Mme Edith ZANINETTI** informe les membres du conseil que dorénavant tous les documents d'urbanisme seront transmis de manière informatique et dématérialisée.

- **Pôle médical** – Le raccordement téléphonique devrait être opérationnel dans les prochains jours comprenant l'équipement d'une ligne téléphonique en prévision de l'installation des médecins pour assurer le bon fonctionnement du standard.

- **Parking maison VOGEL** – Lors de la dernière réunion, BEREST a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Nous avons rencontré Mme KOERPER qui souhaiterait le rehaussement du mur alors que la commission technique avait opté pour une hauteur à 1,50 m. Le géomètre a relevé les limites du terrain mais Mme KOERPER les conteste. Nous ne pouvons cependant pas remettre en cause les relevés de notre géomètre. Nous avons par contre constaté que son poteau de clôture est implanté sur le terrain communal. Il lui a été proposé, pour régler le problème, de procéder (si possible et après accord de sa part) comme avec M. KINDBEITER, car il a été constaté que certaines limites de son terrain ne sont pas alignées. Il paraît difficile, voire impossible, de pouvoir déplacer le poteau qui soutient le portail. Un échange de terrain a été proposé pour résoudre le problème d'alignement sur la limite arrière jouxtant le terrain communal afin d'éliminer toutes les courbes. Un accord de sa part, avec les plans du géomètre, est indispensable.
- **Projet parc de jeux** – Réunion du 15 février avec Mme CALIFANO, Fabrice, Sandra, Thibaut et Cédric. Après un an et demi de travail des services techniques et plusieurs présentations à la commission technique, il s'avère que les éléments qui avaient été présentés étaient très cohérents. La liste des jeux retenus par les enfants lui a été transmise ainsi que les éléments, parfaitement intégrables au projet, proposés par Céline MIEHE. Un récent courrier de la Région, par rapport aux subventions qui avaient été sollicitées, nous réclame la fourniture des pièces complémentaires pour le 30 avril, délai de rigueur. Un appel a été passé pour demander des précisions au sujet de ces documents et sur la possibilité de poursuivre le dossier pour obtenir ces subventions ou s'il fallait songer à l'instruction d'une nouvelle demande. Pour la suite, dès que Mme CALIFANO aura l'ensemble des éléments, une réunion aura lieu pour réétudier le dossier avec l'ensemble des personnes intéressées par le projet, soit la commission technique, les personnes qui se sont manifestées, éventuellement Sandra, Thibaut et Cédric, pour les éléments techniques.
- **Rue de Bâle** – Des marchés ont été finalisés le 1<sup>er</sup> mars. Une réunion avec les membres de la CAO est à prévoir pour savoir si la décision du choix du maître d'œuvre à retenir pour la rue de Bâle se fera par le biais de la CAO ou plus simplement par le maire.
- **PLUI** – Deux personnes étaient en mairie pour faire le point sur nos soucis et desiderata. Une première réunion a eu lieu le 20 janvier et une seconde le 22 février à laquelle M. WINTZER a participé et cela suit son cours. De nombreux documents sont à fournir (enquêtes, etc.).
- **Logements communaux** – Lors de la visite de la commission technique il a été constaté que les radiateurs étaient à changer dans l'un des logements du 1<sup>er</sup> étage. Dans l'appartement de M. BASRI il y a également un radiateur à remplacer. La commande a été passée pour un remplacement dans les meilleurs délais. D'autres problèmes concernant la chaudière dans le local de musique seront réglés par le service technique.
- **Randonnée hivernale** – Participation le 9 février à la randonnée hivernale pour laquelle une subvention avait été votée pour le sentier des casemates Chalampé et Bantzenheim.
- **Le 24 janvier 2024 à 18h30** a eu lieu une réunion d'information concernant pour les jeux olympiques.
- **Le 22 février 2024** a eu lieu une réunion au nouveau siège Maison du Territoire m2A pour la venue de la délégation Panam Sports Organization. La m2A a eu le plaisir d'être retenue comme premier centre d'entraînement de la région pour la préparation des jeux olympiques. Plusieurs propositions sont en cours de confirmation : dictée olympique le 21 avril, des olympiades à l'école... Des informations complémentaires devraient nous parvenir.
- **Chaufferie miscanthus** pour laquelle on attend les renseignements de la m2A, pour savoir ce qui va être décidé de leur côté car il semblerait que les communes qui ont manifesté leur intérêt soient prises en compte. Un contact avait été pris avec la commune de Chalampé mais elle est déjà très avancée dans cette étude et il n'est pas possible de se raccorder à son projet. La possibilité de faire un tel équipement à Bantzenheim avait été évoquée mais avant de lancer des études il faudrait statuer pour savoir s'il y a un véritable intérêt pour ce type de projet.

**M. Bernard RAILLARD** évoque la demande faite pour un raccordement à la station vapeur et pense que si elle est acceptée il n'y aura nul besoin d'une chaufferie au miscanthus.

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle que la demande avait été faite déjà trois fois et qu'invariablement la réponse obtenue était négative. Les instances compétentes avaient également été interrogées et il nous avait été dit que ce n'était nullement à l'ordre du jour. Le courrier fait changera éventuellement l'ordre des choses.

**M. Daniel GODINAT** explique qu'il avait été question, concernant cette chaufferie au miscanthus, d'une mutualisation pour une aire de stockage ou une mise en commun de la partie exploitation avec Chalampé, vu que la chaufferie communale ne pourra pas se faire à cause d'une histoire de coût, comme discuté avec le maire de Chalampé. Eux ont aussi fait une demande pour la chaleur fatale qui ne peut être accordée -ou pas avant 10 ans- parce qu'on est trop petits en termes du débit qui pourrait passer sur les communes de la bande rhénane.

**M. le Maire** précise que Chalampé a lancé sa propre unité de chauffage au miscanthus pour le centre du village avec la réhabilitation du groupe scolaire.

**M. Thierry SALTZMANN** demande si Chalampé a uniquement l'intention de chauffer les bâtiments publics ou également les particuliers ?

**M. le Maire** informe que seuls les bâtiments publics sont ciblés.

**M. Daniel GODINAT** ajoute qu'après en avoir discuté avec le maire la semaine dernière, pour éviter justement d'avoir à créer une régie chauffage, ils n'alimenteront que les bâtiments publics dans une zone de 900 m de tuyaux à poser qui distribueront la chaleur au centre du village dans : la mairie, l'école, l'église.

**M. Frédéric BRENDER** précise qu'il faudrait qu'on avance effectivement sur l'histoire de la chaufferie au miscanthus. Il faut réfléchir à l'emprise que peut avoir une unité de chauffage de ce type sur la commune car elle correspond à une petite usine, à laquelle il faut encore adjoindre une aire de stockage. Des éléments sont nécessaires afin de pouvoir en discuter.

**M. Jean-Luc LINDECKER** indique qu'il faut aussi savoir ce qu'on veut chauffer.

**M. Jean-Marc PILOT** affirme qu'il faut trouver, comme à Chalampé, un périmètre intéressant. Le seul qui le serait dans le village comprend la salle des fêtes, la salle des sports et les Molènes. Et pour ne pas avoir de déperdition il ne faut pas s'éloigner.

**Mme Edith ZANINETTI** signifie que la question est avant tout de savoir s'il faut songer à une étude et prendre des renseignements. Des éléments techniques ont été fournis lors de la visite à Ammertzwiler. S'ils ne présentent pas d'intérêt pour la commune, il n'y aura aucune raison de s'investir pour ce type de chauffage.

**M. Jean-Luc LINDECKER** confirme que le point de départ est la connaissance des bâtiments à prévoir pour ce chauffage, puis la prévision du volume de stockage, etc.

**M. le Maire** rajoute qu'il faut passer par une étude, le prix de l'énergie continuera à grimper, mais qu'en priorité il faut trouver le point central pour l'alimentation en chauffage d'un maximum de bâtiments communaux.

**M. Bernard RAILLARD** dit qu'il faudra compter le personnel dont on aura besoin pour remplir la machine qui doit être chargée régulièrement et compter avec un entretien onéreux. En cas d'étude il faudra qu'elle soit exhaustive.

**M. Daniel GODINAT** explique qu'à Ammertzwiler ils remplissent toutes les 3 semaines, voire tous les mois. Ils ont un silo de stockage, la chaufferie est semi-enterrée, elle fait environ 120 m<sup>2</sup> au sol. Ils ont 120 m<sup>3</sup> de stockage et ça tient 3 semaines à un mois. Tout est automatisé sans intervention humaine.

**Mme Edith ZANINETTI** pense qu'il faut attendre la réponse de m2A pour être informés sur leurs intentions.

**M. Thierry SALTZMANN** confirme les propos de Mme ZANINETTI et d'attendre la proposition de m2A pour voir si elle correspond à notre souhait.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

- **AG Cyclo 23 février 2024**  
L'effectif de cette association est modeste mais quelques actions sont organisées dans une ambiance sympathique. Il s'agit essentiellement de sorties cyclotouristes en petits groupes. Ils vont essayer de relancer des balades à vélo le dimanche matin pour intégrer des gens du village par l'intermédiaire de la communication faite par Bantzenheim ça bouge ou le panneau électronique.
- **Bulletin communal** on arrive enfin au bout et vous avez été invités à vous inscrire pour la distribution ce week-end. Merci à tous ceux qui ont fait un retour. Il manque encore potentiellement une ou deux personnes pour être au complet. Il est à noter que l'opposition n'a pas répondu, mais il serait souhaitable d'avoir au moins une réponse, qu'elle soit positive ou négative.
- **Régie Eau – m2A**  
3 réunions ont été organisées en quelques semaines pour débattre de l'avenir du fonctionnement de la régie de l'eau à laquelle nous avons adhéré et, dans un premier temps, le financement de cette régie qui est effectivement le prix de rendement de l'eau.  
On va partir sur une convergence du prix de l'eau pour arriver à un prix unique sur l'ensemble des 39 communes d'ici 8 ou 9 ans. Nous ne faisons pas partie des gens qui payent l'eau très cher et serons impactés par une hausse du prix de l'eau non négligeable durant les 7 à 8 prochaines années, mais en bénéficiant des services d'une régie qui va aussi se mettre en œuvre pour apporter le maximum de services au niveau des 39 communes. Des délibérations seront prises pour fixer le prix de l'eau (vers le 15 avril), appuyées par des outils de communication pour les faire valoir auprès des habitants de la commune.

**M. Thierry SALTZMANN** souhaite connaître la tendance vers laquelle est orientée cette augmentation ?

**M. Frédéric BRENDER** informe qu'un certain nombre d'investissements à prévoir sur le long terme est privilégié en termes de travaux. On parle de réseaux d'eau, de nouveaux forages, d'interventions lourdes pour assurer la distribution de l'eau. Les projets d'investissement ont amené vers ce niveau du prix de l'eau pour obtenir quelque chose de pérenne sur les prochaines années. Sur l'ensemble des 39 communes on parle de 10 à 11 millions d'investissement chaque année pour que l'ensemble du réseau soit optimal, ne serait-ce que pour le renouvellement du réseau dans un premier temps et vu le nombre de ml à traiter sur l'ensemble des 39 communes ce sont déjà des sommes importantes, ne serait-ce que pour le renouvellement naturel, sans parler d'investissement ou de spécificités. Un cabinet a été dépêché pour faire ces études et établir les différents scénarii pour assurer le service proposé par la régie au préalable, ainsi que les différentes trames de financement, sachant que la ressource financière principale est la revente de l'eau.

**M. Daniel GODINAT** demande quel est le nombre de km de réseaux déjà réparés par la m2A et le volume en m<sup>3</sup> concerné ?

**M. Frédéric BRENDER** répondra à cette question après avoir récupéré les renseignements demandés.

**M. Thierry SALTZMANN** rappelle qu'il faut aussi savoir qu'il y a de grandes disparités sur le rendement des réseaux, donc sur la qualité de ces derniers. Il faudrait veiller à un équilibre à ce niveau car un effort a été fait à Bantzenheim pour avoir un réseau de qualité et nous ne devrions pas être impactés deux fois pour la même chose.

**M. Daniel GODINAT** signale que lors de réunions agricoles sur l'eau, des chiffres ont été donnés et montré qu'en ce qui concerne Mulhouse, le réseau d'eau potable est efficient à 50%. Entre ce qui part des barrages et ce qui arrive en bas il y a déjà 50% de perte. Avec les chiffres qui ont été avancés il y aura sans doute déjà des travaux à entreprendre et de grosses charges qui vont être imputées sur les communes qui ont bien travaillé jusqu'à présent.

**M. Frédéric BRENDER** confie qu'il est évident qu'à un moment donné, dans ces ateliers de travaux il y a eu obligation de faire un peu table rase du passé. Traiter chaque ml des 39 communes avec constat et faire un prorata n'est pas possible. Le réseau d'eau de Bantzenheim est dans un état correct, sans pour autant pouvoir le placer à un niveau d'excellence, malgré toutes les améliorations faites. Pouvoir profiter des services de la régie laisse place à d'autres améliorations.

**M. Thierry SALTZMANN** ajoute que le seul indicateur qu'il a à l'esprit est le taux de rendement du réseau qu'il pense être de l'ordre de 87%.

**M. Frédéric BRENDER** explique qu'il est passé à 73%. Il y a eu de gros soucis dus à d'importantes fuites qui ont impacté considérablement le budget communal eau et les travaux réalisés ont permis d'améliorer tout cela. Par contre, nul n'est à l'abri d'incidents ou de casse...

**M. Jean-Marc PILOT** ajoute que certains investissements n'ont pas été faits et il est maintenant demandé à la régie de s'en charger.

**M. Thierry SALTZMANN** aimerait savoir, avant de demander ces travaux à la régie, s'il existe un inventaire du réseau actuel.

**M. Jean-Marc PILOT** répond par l'affirmative. Durant plusieurs années des discussions récurrentes ont porté sur certains maillages qui n'avaient jamais été réalisés alors qu'ils auraient pu être faits sans problème. Maintenant il faut les demander à la régie. Nous nous sommes vantés de notre réseau mais à vrai dire on aurait pu faire mieux. Les travaux qui seront entrepris par la régie seront discutés en commission technique pour situer exactement les réseaux (avec plans à l'appui), ce qui est indispensable. Nous aurons des outils qui nous permettront, au niveau du syndicat d'eau, de donner un peu plus d'informations aux communes par rapport aux fuites avec une possibilité d'anticipation sur les travaux. Le seul bémol concerne la vente à bas prix pour une revente à prix élevé.

**M. Frédéric BRENDER** ajoute que ce serait le seul volet sur lequel il y aurait matière à discuter. On bénéficie à Bantzenheim, grâce au syndicat, d'un achat du m<sup>3</sup> de l'eau très bas, ce qui permettait de bien gérer la revente. Notre commune est la 3<sup>e</sup> commune la moins chère. Aujourd'hui cet achat bénéficie à la régie. Le prix de l'eau ne pèse pas aussi lourd que ça dans le budget d'un foyer comparé à d'autres dépenses (ex. smartphone ou autre), mais le prix de l'eau reste un sujet sensible.

**M. Jean-Luc LINDECKER** insiste car il ne s'agit pas que du prix de l'eau, mais celui de l'énergie, du gaz, de l'électricité, car tout a augmenté, y compris le surendettement, entraînant un ras- le-bol.

- **Atelier finances m2A**

La partie « atelier finances » a dépêché un petit groupe de travail qui s'appelle « élaboration d'un pacte financier et social ». Plusieurs sujets seront à traiter lors de cet atelier. Un sujet concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une enveloppe budgétaire allouée par le budget de l'État et partagé à l'ensemble des communes les moins riches. Cette solidarité avait déjà été votée du temps de la communauté de communes d'Ottmarsheim.

Les critères de distribution de cette solidarité communautaire seront définis lors d'une prochaine réunion de cet atelier. Il y a 1 ou 2 ans l'enveloppe, au niveau de la m2A, était d'un million d'euros. Elle va passer à 3 millions d'euros sans grande conséquence pour nous.

Les autres points à traiter seront un peu plus conflictuels, car sera abordé l'argent qui nous sera reversé par la m2A et qui constitue la part la plus importante de notre budget, lors du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> volet de travail de cet atelier élaboration d'un pacte financier et social. Pour rappel, la charte qui avait été votée lors de l'intégration de la m2A fait foi pour cette redistribution.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite savoir s'il y avait une durée de validité pour cette charte ?

**M. le Maire** précise qu'elle ne peut prendre fin qu'en cas de dénonciation, et pour ce faire l'ensemble des 39 communes devrait être d'accord.

**M. Jean-Marc PILOT** rajoute qu'il ne faut pas dénoncer cette charte sous peine de ne plus avoir de rentrée d'argent.

**M. Frédéric BRENDER** rappelle que l'argent de la communauté de communes d'Ottmarsheim est passé dans le pot commun de la m2A au moment de son intégration, ce qui représente déjà une belle solidarité. Pour défendre Bantzenheim et mettre cela en avant les élus sont présents à toutes les réunions.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

- **Etude d'aménagement et de sécurisation des rues**

Le sujet avait été évoqué en commissions réunies en date du 21 février 2024. Des propositions avaient été vues avec la personne de l'ADAUHR en décembre et elles ont quasiment été toutes validées.

**Rue de Battenheim :**

Matérialisation de stationnement avec peinture dans un premier temps.

Mise en place d'un passage piétons.

Ecluse double à l'entrée du village.

**Mme Edith ZANINETTI** ne se rappelle pas que ces propositions aient été validées, entre autres la double écluse.

**M. Bernard RAILLARD** rappelle qu'après en avoir discuté, les objectifs avaient effectivement été fixés pour la mise en place de ces dispositifs afin de ralentir la vitesse. Des tests seront réalisés en vue de leur validation.

**Rue du Général de Gaulle :**

À partir des feux jusqu'à l'église, vérification des pavés et relevé des fissures dans la rue.

De l'église à la rue des Alpes, mise en place de séparateurs de chaussée dans les virages pour éviter les déports des voitures.

En dehors de l'étude de l'ADAUHR : élargissement de la zone 30 vers le bas à l'endroit où la route se resserre.

Entre la rue des Alpes et la sortie rond-point : mise en place d'un feu.

**Rue de l'Église :**

Au niveau de l'ADAUHR des potelets avait été évoqués, hormis au carrefour pour que le bus puisse passer. Vu les nombreuses études demandées, la mise en sens unique pour la rue a été mise en suspens lors de la réunion. Le problème sera éventuellement résolu avec les potelets.

**Rue de la Verdure :**

A passer en sens unique dans le sens rue de Strasbourg vers la rue de la Hardt.

Mise en place d'un stop à la sortie de la rue du Muguet qui existe déjà. Profiter du passage en mode sens unique pour mettre des trottoirs et des places de stationnement notamment près du terrain de tennis.

**Rue de la Hardt :**

Mise en place d'un stop selon l'ADAUHR au croisement avec la rue des Fleurs. Cette option n'avait pas été retenue mais la question s'était quand même posée sur la zone partagée. Le cas échéant, il faudra adapter la réglementation à 20 km/h avec les panneaux inhérents.

- **Commission environnement**

Rappel pour les membres de la commission environnement pour la réunion au restaurant d'entreprise sur le site Alsachimie le 14 mars à 18 h ; la plupart des personnes ont répondu mais quelques retours sont encore attendus pour pouvoir préciser exactement le nombre de participants.

- **Atelier biodéchet**  
Participation avec Mme ZANINETTI à cet atelier. Le 2<sup>e</sup> devait avoir lieu le 21 février mais a été décalé au 13 mars.
- **CA du SIVOM**  
Participation au comité d'administration du SIVOM le 13 février.

**M. Bernard RAILLARD** aimerait avoir la possibilité d'assister à une réunion avec BASF qui va brûler des produits chimiques, parce qu'il est juste dans le courant d'air des usines avec toutes les fumées qui s'y engagent.

**M. le Maire** explique que lors de la réunion du 14, BUTACHIMIE, ALSACHIMIE et le Groupe Energie seront présents. La question sera évoquée à ce sujet. Une visite sur site de BET Energie sera prévue.

**Mme Edith ZANINETTI** aimerait des éclaircissements sur les alarmes entendues ces derniers temps.

**M. le Maire** explique que ces alarmes concernent des évacuations. Une réunion a eu lieu en sous-préfecture avec tous les industriels et la remarque a été faite par Chalampé et Bantzenheim. Ce sujet doit être retravaillé.

**M. Bernard RAILLARD** informe que Alsachimie a précisé, par courrier, que maintenant pour faire leurs essais, ils vont activer les alarmes mais aussi lâcher des fumées.

**M. le Maire** signale qu'il s'agit de vapeur. Mais c'est une question à faire remonter lors de la réunion

**M. Daniel GODINAT** précise que les effets sur la vapeur d'eau sont à mettre en relation avec la météo ambiante. Avec des températures qui varient de 2° à -3° il y aura un effet de neige avec les lâchers de vapeurs d'eau.

**M. le Maire** indique que ces questions seront posées lors de la réunion précitée.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 15**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

- **Anniversaires de février**

Remerciements de la part de :

- M. WERMELINGER René, 95 ans
- Mme WIPF Anne Marie, 85 ans
- Mme BLENNER Irma, 80 ans

- **FORUM m2A**

Il aura lieu le 25 mars 2024

**INFORMATIONS DES ELUS**

**M. Jean-Luc LINDECKER** réitère une demande faite il y a quelque temps au sujet de la déchetterie verte, à savoir s'il y aurait une possibilité de mettre des gravillons sur le chemin pour éviter de rouler dans une boue épaisse après épisode pluvieux ?

**M. le Maire** demande à M. GODINAT s'il a encore des réserves de gravillons.

**M. Daniel GODINAT** répond que c'est du ballast.

**Mme Céline MIEHE** se demande si la possibilité d'une sortie différente n'avait pas été évoquée ?

**M. le Maire** informe qu'une deuxième sortie n'est pas possible car elle passerait au-dessus du couvercle métallique qui ferme le bassin d'orage et ne permet pas la circulation des véhicules. Il n'y a pas d'autre solution.

**M. Daniel GODINAT** pense que la seule possibilité serait de faire le tour,

**M. Jean-Marc PILOT** voudrait avoir l'avis des membres sur la table du conseil. Serait-ce une bonne idée de modifier toute cette salle en changeant cette table pour quelque chose de plus convivial comme ce qui se fait dans le bureau des adjoints avec du mobilier modulable, intégrant des prises électriques pour le branchement de divers appareils ?

**M. Bernard RAILLARD** trouve que le placement des micros au centre de la table est parfait. Il se demande s'il est nécessaire d'investir pour du nouveau mobilier qui n'est pas directement utile en période de récession ?

**M. Daniel GODINAT** précise que dans le même cas, mieux vaut ne pas s'engager non plus dans les frais pour une expo photos.

**M. Frédéric BRENDER** pense que cette décision sera à prendre en passant par un vote.

**M. le Maire** fait savoir que des propositions sont à soumettre. Une visite de la Maison des Territoires sera organisée pour les conseillers car elle dispose d'une grande salle de réunion modulable dont chaque table comprend des prises de charge.

**Mme Edith ZANINETTI** signale qu'une proposition de tables modulables a été demandée pour cette salle permettant de circuler sans se prendre les pieds dans le matériel et le déploiement de plans sur la table. Une proposition pour aller vers le progrès est loin d'être mauvaise, mais devra être votée.

**M. Jean-Marc PILOT** informe qu'un groupe de travail se réunira le jeudi 14 mars à 20 h pour la randonnée pédestre. Une invitation sera envoyée.

**M. le Maire** demande qu'on note également le mercredi 13 mars à 18 h. Le groupement de la gendarmerie viendra présenter tout ce qui concerne la vidéo surveillance, lois, etc.

**M. Frédéric BRENDER** rappelle les discussions sur les forages, des demandes du préfet, où en est-on sur le sujet ?

**M. le Maire** avait une réunion en sous-préfecture avec tous les industriels de la bande rhénane sur ce sujet. L'ensemble des maires de la bande rhénane et surtout Bantzenheim, Ottmarsheim, Chalampé sont contre les forages et contre le sondage des sols. Il n'est pas question de traverser des champs ensemencés. Lors du forum il y aura un atelier consacré au forage VULCAN, et il sera opportun d'y participer et de poser des questions.

**M. Bernard RAILLARD** précise que STELLANTIS veut se lancer dans des forages pour les métaux précieux. Si le projet est mis à exécution nous ne pourrions plus nous y opposer.

**M. le Maire** informe que sur 39 communes, 38 ont dit non sauf Hombourg qui a validé. Vous êtes encouragés à venir lors du forum le 25 mars à partir de 18 h à l'UHA.

**M. Bernard RAILLARD** a trouvé quelque chose d'assez intéressant pour toute la commune : Colmar fait un forum pour les personnes qui désirent faire des réserves d'eau de pluie. Un audit a été organisé et d'après les échos bien des personnes sont intéressées. Pourrions-nous nous lancer dans la même démarche, sachant que le prix de l'eau va augmenter ?

**M. le Maire** étudiera la question sur la base des documents remis par M. RAILLARD.

**M. Daniel GODINAT** annonce le projet de renaturation d'ALSACHIMIE. Rivières de Haute Alsace propose de présenter ce projet aux communes de Bantzenheim, Chalampé et Ottmarsheim. Ce projet de renaturation assez conséquent (11 hectares sont concernés) coûtera un peu plus de 2 millions d'euros et comprendra une création d'un hectare de zone en eau et un hectare et demi en zone humide. L'Assemblée générale a lieu la semaine prochaine. La technicienne du secteur avait demandé si ça pouvait intéresser potentiellement la commune. Le cas échéant on essaiera de faire une réunion commune avec les villages concernés.

Ce gros projet permettrait à terme de remettre le Muhlbach en état. A l'heure actuelle il y a 150 litres/seconde qui arrivent encore avant la prise d'eau de Chalampé, alors qu'on a droit à presque 2000 litres. En fait le fossé est dans un tel état d'envasement qu'il n'y a plus d'eau qui passe. L'ouverture des vannes au début inonderait les habitations d'Ottmarsheim sachant que les réseaux d'eaux pluviales sont un peu mal conçus et qu'il y a 50 à 60 cm de vase dans le cours du ruisseau. Avec la loi qui est passée suite aux manifestations agricoles faire un curage va être beaucoup plus simple car avant c'était limité à 100 m. Le curage a été remis en question suite à toutes les inondations.

Pour vous donner une idée, quand on prend la route vers Mulhouse, de chaque côté il y a un fossé. Représentés sur les cartes de la Préfecture comme zone humide et interdit d'approche aux pelleteuses. Quand les agents de l'Équipement viennent faire un arasement de bords de route ils sont totalement hors la loi. C'est ce genre de chose qui a abouti à des fossés complètement fermés, qui ne s'écoulent plus et des régions entières inondées. En remettant le lit du ruisseau en gravier comme c'était le cas initialement, il y aurait à nouveau de l'infiltration et de l'eau pour recharger la nappe. On aurait plus de vie aquatique, plus d'eau pour l'irrigation parce que c'est un canal et cela permettrait d'avoir à nouveau un bon débit d'eau.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

La séance est close à 22h25.